



Comité Départemental d'Escrime de la Gironde

Procès-verbal Assemblée Générale du 24 juin 2017

Clubs représentés :

AST La Teste :	Roger GRENETTE (pouvoir)
Bordeaux Bastide Escrime :	Frédéric THEUILLON (pouvoir)
Bordeaux Etudiant Club :	Martine LEFEBVRE (pouvoir)
Escrime Club Libourne :	Bruno BRASA (pouvoir)
ES Blanquefort :	S BRIOGIOTTI
Pays Foyen Escrime :	Maurice RENEL
SAM Mérignac :	Dominique ORIGNAC
Saint Médard Escrime :	Vincent FAGET
SPUC Pessac :	Sandrine GRILLET (Pouvoir)
US Bouscat :	Jean-Pierre GACHET (pouvoir)
US Labrède :	Manfred DUFOURNEAU (pouvoir)

Autres personnes présentes :

Florence MEYNARD (SAM-Escrime)
Romain GACHET (ATD -Salarié du comité)

Personnes excusées :

L'assemblée a été convoquée par courriel en date du 30 mai 2017 adressé aux clubs, présidents de clubs et membres du comité directeur.

Après avoir accueilli l'ensemble des participants, la présidente constate 11 clubs sur 18 clubs girondins adhérents du comité départemental d'escrime sont représentés et donc que le quorum permettant la bonne tenue de l'assemblée générale est atteint et ouvre l'AG à 9h30.

La liste d'émargement et les pouvoirs validés sont joints à ce procès-verbal.

Il a été remis à chaque participant un dossier comprenant l'ensemble des rapports qui vont être présentés à l'assemblée.

1. Validation du PV de l'AG 2016 :

Aucune remarque n'étant faite sur le procès-verbal de l'Assemblée Générale du samedi 25 juin 2016, ce dernier est soumis au vote : Validation à l'unanimité.

2. Rapport moral de la Présidente :

La Présidente donne lecture de son discours sur le déroulement de la saison 2016/2017. Celui-ci n'est pas soumis au vote de l'assemblée.

3. Rapport financier 2016 :



Comité Départemental d'Escrime de la Gironde

Les comptes de résultat du 01 janvier au 31 décembre 2016 ont été fournis aux participants. Après présentation des comptes par le trésorier, le rapport financier est soumis au vote de l'assemblée : Adopté à l'unanimité. L'assemblée générale décide à l'unanimité d'affecter le résultat 2016 s'élevant à -7246€ au compte report à nouveau, ce dernier s'élevant après cette affectation, à la somme de 39759€. L'assemblée générale donne à l'unanimité quitus au trésorier et au comité directeur pour leur gestion.

4. Budget 2017 :

Le budget prévisionnel est présenté par le trésorier et soumis au vote de l'assemblée. Il est adopté à l'unanimité.

5. Cotisation 2017 :

La cotisation pour la saison 2017/2018 pour les clubs est fixée à 90€
Le montant de participation de chaque tireur pour les compétitions organisées par le Comité est fixé à 6€.
Les montants sont validés à l'unanimité .

6. Rapport moral du Secrétaire :

Présentation de l'activité des élus du Comité Directeur durant la saison 2016/2017.
Ce rapport n'est pas soumis au vote.

7. Rapport d'activités ATD :

L'ATD présente le compte rendu quantitatif et qualitatif de l'ensemble des actions qu'il a conduit tant au plan fédéral qu'au niveau de la promotion de l'escrime.
Il fait part à l'assemblée générale des évolutions du projet sportif fédéral dont il y aura lieu de tenir compte dans la mise en place du projet sportif du comité (modification des catégories – guide des bonnes pratiques pour les catégories jeunes...)

8. Projets saison 2017/2018 :

9. Cooptation des membres au Comité Directeur :

Martine LEFEBVRE (BEC) et Frédéric THEUILLON (BBE) sont cooptés et deviennent membres du Comité Directeur par vote à l'unanimité.

10. Questions diverses : aucune